

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION ENTRE LA MUTUELLE DES MOTARDS ET LE GROUPE AGPM.

// COMMUNIQUÉ DE PRESSE //

CONTACT PRESSE MUTUELLE DES MOTARDS

Laure Gelmini

04 67 04 71 63

06 62 16 47 84

laure.gelmini@amdm.fr

À PROPOS DE LA MUTUELLE DES MOTARDS

Créée en 1983 par 40 000 membres fondateurs à l'appel de la FFMC (Fédération Française des Motards en Colère), l'assurance Mutuelle des Motards est le spécialiste de la protection des conducteurs de 2 et 3-roues motorisés. Développer la pratique du 2-roues à moteur et protéger ses sociétaires en concevant des produits d'assurance innovants sont les deux moteurs de la Mutuelle des Motards.

Plus d'informations sur :
mutuelledesmotards.fr

CONTACT PRESSE DU GROUPE AGPM

Laurence Trochard

04 94 61 57 24

laurence.trochard@agpm.fr

À PROPOS DU GROUPE AGPM

Créé il y a 70 ans par des militaires pour protéger spécifiquement le risque opérationnel, le Groupe AGPM a depuis enrichi son offre dans les domaines de l'assurance, la santé, la retraite avec une gamme complète de produits et services. Il est accessible à tous. Il compte plus de 711 000 clients et gère plus de 1,8 million de contrats. Le Groupe AGPM est l'assureur distributeur des offres sélectionnées par Tégéo.

Plus d'informations sur : agpm.fr

LA MUTUELLE DES MOTARDS CHOISIT L'OFFRE D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU GROUPE AGPM POUR SES SOCIÉTAIRES.

La Mutuelle des Motards et le Groupe AGPM ont signé une nouvelle convention de partenariat ce 16 décembre 2021, qui va permettre au spécialiste de l'assurance des 2 et 3-roues de distribuer, à ses sociétaires, l'offre auto du Groupe AGPM.

L'histoire de la Mutuelle des Motards et du Groupe AGPM s'écrit déjà depuis plus de 20 ans ! Date à laquelle le Groupe AGPM a décidé de proposer à ses sociétaires motards, l'offre du spécialiste des 2 et 3-roues à moteur. Dans une suite logique, 8 ans après, c'est la Mutuelle des Motards qui s'est rapprochée de l'AGPM pour distribuer, à ses sociétaires, l'offre Habitation (MRH) de l'assurance dédiée, à l'origine, aux métiers de la défense et de la sécurité.

Entreprises de l'économie sociale et solidaire portant les mêmes valeurs, une relation de confiance et la recherche permanente de l'excellence pour leurs sociétaires, ces 2 mutuelles font un constat très positif de leur partenariat, qui se développe donc encore puisque la Mutuelle des Motards a décidé de proposer à ses sociétaires l'offre auto du Groupe AGPM.

POUR LA MUTUELLE DES MOTARDS

Artisan assureur spécialiste du 2 et 3-roues à moteur, la Mutuelle des Motards, qui assure déjà les 4 roues, a décidé de proposer à ses sociétaires une offre auto plus qualitative, tant sur les garanties que sur les services.

Le contrat auto du Groupe AGPM a parfaitement répondu au cahier des charges fixé, proposant ainsi un bon rapport qualité-prix et une excellence de services recherchés par la Mutuelle des Motards.

« 20 ans de collaboration approuvée, des valeurs de solidarité et d'entraide communes, et surtout une recherche permanente de qualité d'offre et de services à destination des sociétaires... le Groupe AGPM est apparu comme une évidence dans notre choix de partenariat relatif à la distribution d'une nouvelle offre auto ! »

Patrick Jacquot, PDG de la Mutuelle des Motards.

POUR LE GROUPE AGPM

Le Groupe AGPM, qui fête ses 70 ans en 2021, est le leader de la prévoyance militaire. Groupe d'assurance autonome, il défend une conception du métier d'assureur fondée sur la qualité de ses services.

Dans un environnement de plus en plus compétitif, il a fait de la recherche de nouveaux leviers de distribution un axe fort de son développement. Grâce à ce nouveau partenariat, l'assureur varois souhaite dynamiser la production de ses deux contrats IARD désormais commercialisés par la Mutuelle des Motards.

« Notre stratégie de développement passe par la création de nouveaux leviers de distribution. Nous connaissons la sérieux et l'efficacité des équipes de la Mutuelle des Motards et nous serons à la hauteur des attentes de leurs sociétaires ». Patrice Paulet, PDG du Groupe AGPM

L'application de cette convention sera effective à compter de mi-janvier 2022.

